

**VILLE D'EYRAGUES**



**BULLETIN  
D'INFORMATION  
SUR LA  
VIE COMMUNALE**



**1965 - 1971**

## *Chers Concétoyens,*

Il y a trois ans, le conseil municipal d'Eyragues vous adressait, par souci d'objectivité, un bulletin d'information concernant votre commune.

Arrivé à la fin de son mandat, il juge nécessaire de renouveler cette première expérience, et c'est ainsi que nous sommes amenés à vous présenter, résumé d'une manière rationnelle et concrète, cet ouvrage.

### **BUT DE L'OUVRAGE**

Nous précisons et nous permettons d'insister qu'il n'est point dans notre esprit de vouloir prêter à ces quelques feuilles la moindre valeur de manifeste et que, la seule vertu que nous désirons lui donner est celle de l'**information**.

### **PRESENTATION DE L'OUVRAGE**

Nous avons voulu une rédaction simple, négligeant intentionnellement les faits secondaires, permettant une consultation **pratique** par une disposition faisant ressortir les événements majeurs survenus pendant la période allant de mars 1965 à mars 1971.

Aux événements essentiels nous avons ajouté des additifs ou des notes explicatives, lorsque nous l'avons jugé nécessaire pour une meilleure compréhension du texte.

### **REALISATIONS**

#### **TRAVAUX**

#### **effectués avec le concours des employés municipaux**

- Reprise du projet et exécution de la couverture du gaudre, route de Graveson.
- Aménagement de la nouvelle décharge municipale : construction d'un incinérateur.
- Réfection et création de nombreux ponts.

- Agrandissement du gaudre de la Reyrade.
- Création du chemin du Mas de Cadeau.
- Plaques de nom des rues
- Canalisations et trottoir des écoles croisement route de Saint-Andiol.
- Canalisations du chemin de Saint-Bonnet.
- Commencement de la couverture du gaudre de l'Hospice.
- Entretien général et débroussaillage des routes et canaux.
- Faucardage et purge de l'ensemble du réseau d'écoulement des eaux.
- Fouilles pour le renforcement du réseau téléphonique.

#### **ACHATS DE TERRAINS**

- Achat d'un terrain de M<sup>me</sup> Sauve (décharge municipale, incinérateur).
- Achat d'un terrain de M. Chauvet (Trou-d'Argile - implantation d'une partie du lotissement).
- Achat de terrains appartenant à divers propriétaires (route des Plaines - implantation d'un lotissement de 15 ha).
- Achat d'un terrain de M. Escalier (route de Graveson - implantation du hangar matériel municipal, de la Maison des Jeunes et de 3 H.L.M. pour 24 logements).
- Achat d'un terrain de M. Bruneau (route des jardins : décharge maçonnerie).
- Achat d'un terrain de M. Bourdet (route des Plaines : agrandissement cimetière).
- Achat d'un terrain de M. Jouve (route de Graveson - implantation de la station d'épuration du tout à l'égout).

#### **MAÇONNERIE**

- Réfection de la façade de la mairie.
- Réfection d'un mur de soutènement quartier du Bagnadou.
- Réfection façade des P. et T.
- W.-C. public.
- Aménagements d'appartements en mairie.
- Réfection d'un mur du cimetière.

#### **TERRAIN DES SPORTS**

Grâce aux investissements nécessaires et au dévouement de personnes désintéressées, notre village a un ensemble spor-

tif parfaitement aménagé. Notre effort s'est manifesté dans les réalisations suivantes :

- Agrandissement du terrain.
- Installation de douches au vestiaire.
- Eclairage pour l'entraînement.
- Prolongement de la main courante.
- Goudronnage de la voie d'accès au terrain.
- Plateau d'athlétisme.
- Matériel d'entretien.
- W.-C.
- Plantation des haies vives de clôture.

#### **BATIMENTS COMMUNAUX**

- Reprise du mas d'Anfossi.
- Réfection intérieure de la mairie (couloirs, salle du conseil, du cadastre, bureau du maire, secrétariat).
- Acoustique et décoration de la salle des fêtes.
- Réfection du chauffage.
- Achat de matériel de bureau.

#### **CIMETIERE**

- Désherbage total.
- Installation d'une prise d'eau.
- Entretien général.
- Goudronnage des allées.

L'étude lancée pour l'agrandissement du cimetière est ré-  
lisée en 1969.

#### **VOIRIE**

- Reprise du virage de Tarrissan.
- Première réfection des rues quartier des Bourgades.
- Enrobés place du Marché.
- Réalisation du programme portant sur 20 km de chemins communaux et ruraux (15 km de tapis enrobé + 5 km d'émulsion).
- Réfections, agrandissements, couvertures de diverses rigoles (notamment place de l'Eglise).
- Protection des arbres place du Marché.

- Remise en état par les services communaux de nombreux chemins communaux.
- Création d'un réseau d'écoulement et de protection des routes quartiers des Craux et de Malingen.
- Création ou changements de nombreux ponts vétustes.

## SOCIETES

Le nombre des sociétés eyraguaises ayant une activité est de 12.

- Nos rapports avec ces sociétés sont excellents.
- Maintien des subventions précédemment allouées.
- Augmentation des subventions pour l'O.E. et l'Amicale laïque dont la vocation est de s'occuper de notre jeunesse.
- Allocations nouvelles : Prisonniers-Déportés, Maison des Jeunes, Maison de l'Agriculture.

## H.L.M.

La municipalité précédente avait déposé un projet de construction en 1965. Ce projet fut refusé par arrêté préfectoral, le 22 octobre 1965.

Nous avons jugé qu'il était nécessaire de donner une suite à ce projet.

6 avril 1966 : Nous demandons une nouvelle inscription.

16 juillet 1966 : Enquête préliminaire de la préfecture.

13 mars 1967 : Confirmation par la préfecture de notre demande de maintien à la construction.

12 mai 1967 : Confirmation par la préfecture de la nouvelle inscription.

5 novembre 1970 : L'Office H.L.M. a soumis un avant-projet de 24 logements que le conseil municipal, après étude, a ratifié.

## CREATIONS

Dans un village à vocation agricole, le conseil municipal décide après avoir été contacté par les représentants syndicalistes de la corporation, de mettre en place un bureau réservé à l'agriculture avec une subvention renforcée.

Les achats importants de matériel de voirie nous mettent

dans l'obligation de créer un garage communal permettant la protection et l'entretien rationnel de ce matériel.

Devant le problème de l'importance en progression du volume des ordures ménagères, le conseil municipal décide l'étude et la réalisation d'un incinérateur.

Mis en service en 1968, cet ouvrage permet de brûler et réduire environ à 20 % le volume des ordures traitées pour un investissement relativement faible : 35.275,47 F.

Au passage, il faut noter que les fonds nécessaires à la construction du garage communal

de l'incinérateur	35.000,00 F
et l'achat de divers terrains	35.275,47 F
	70.000,00 F
	<hr/>
soit au total	140.275,47 F

ont été prélevés sur les fonds libres, et que, malgré cela à ce jour (février 71) la commune dispose de 157.000,00 F de fonds libres que nous avons reconstitués : c'est-à-dire davantage que ce que nous avons trouvé dans la caisse en 1965.

Le Foyer des Jeunes est une réalisation qui ne grève en aucune manière le budget communal.

En effet, c'est le ministère de la Jeunesse et des Sports qui, jugeant digne d'éloges l'effort fourni par la commune en matière de réalisations sportives, a décidé de la récompenser en lui faisant don de cet édifice.

Nous souhaitons que tous les jeunes Eyraguais participent à sa bonne marche et qu'ils trouvent dans ses murs l'occasion de se réunir souvent pour y passer, dans une saine ambiance, d'agréables moments.

## MATERIEL

- Achat d'un camion-benne pour travaux voirie.
- Achat d'un camion-citerne aménagé pour lutter contre les incendies.
- Achat d'une tronçonneuse.
- Achat d'un tracteur débroussaillieur.
- Achat d'un camion-benne vide-ordures.
- Achat d'une pelle mécanique (1965).
- Renouvellement de cette pelle en 1970.

La pelle mécanique achetée en 1965 présentait des signes

de vétusté (pneus, vérins, embrayage, moteur : 5.000 heures de travail).

Une « reprise » de cet outil ajoutée à une subvention de 25 % obtenue auprès du Conseil général pour l'achat d'un nouvel engin, ont décidé le conseil municipal à procéder à ce changement.

Un amortissement basé sur 5 ans fait apparaître l'intérêt de cette manœuvre.

Par ailleurs, un matériel neuf nous permet d'endosser la responsabilité de fouilles pour l'électrification du lotissement dont le montant s'élève à 110.000,00 F.

### ADDUCTION D'EAU

Pour continuer l'adduction dans notre village et en collaboration avec le Génie Rural, le Conseil municipal étudie toutes les possibilités d'extension et décide la mise en service :

- du quartier des Bourgades
- de la route de Saint-Remy
- de la route des Jardins
- de la route de Châteaurenard
- du quartier Saint-Jean.

Ces travaux terminés, deux possibilités s'offrirent au conseil municipal :

- soit gérer le réseau directement,
- soit en donner la gestion à un organisme spécialisé qui, en endossant la responsabilité d'entretien, s'occupait des redevances qui seraient plus élevées que celles payées actuellement (ne serait-ce que par l'application de la T.V.A. à 17,60 %).

Pour des raisons d'intérêt des usagers, le conseil municipal prend la responsabilité de gérer le réseau aux prescriptions dictées par le ministère de l'Agriculture, permettant ainsi jusqu'à ce jour une stabilité des redevances.

### ELECTRIFICATION

Investissements de 1965 à 1970 : 619.000,00 F (lotissement exclu). La seule lecture de ce chiffre démontre clairement l'effort colossal et impératif que nous avons à fournir en 1965.

1965 : Achèvement des travaux relatifs au programme 1964-65.

Le conseil municipal procède alors à l'étude générale des besoins de la commune dans le domaine de l'électrification rurale. Il décide alors :

1966-67 : Postes Mistral et Sarrassanes.

- Rénovation éclairage public du village.
- Changement de tension 110 en 220 volts.
- Electrification rurale.
- Création ou renforcement des postes La Gardy, La beau, Cadeau.

1968 : Renforcement des postes Croix de Paly. et Péchembert.

1969 : Antennes extérieures éclairage public route de Saint-Remy, La Chapelle, route de Châteaurenard.

Renforcement quartier de la Malgue. Création du poste Malou.

1970 : Création du poste Cognet et Reyrade.

### ECOLE ET LAICITE

#### I. L'Ecole communale.

C'est avec un intérêt très vigilant que le conseil municipal s'est penché depuis 1965 sur les problèmes relatifs à l'éducation de nos enfants et sur l'entretien des bâtiments dans lesquels ils travaillent.

Les suggestions du personnel enseignant ont trouvé auprès de nous une oreille très attentive, et nous nous sommes toujours efforcés de leur donner tout notre appui.

1965-66 : Peintures neuves dans les classes.

- Façades extérieures.

1967 : Création d'un bureau directorial, installation du téléphone.

1968-69 : Tapis d'enrobés dans les cours, protection des arbres.

1969-70 : Eclairage moderne dans les classes.

- Extension en direct du téléphone entre les deux écoles.
- Réfection du chauffage.
- Subvention supplémentaire à la cantine.
- Personnel supplémentaire pour la surveillance des enfants pendant les heures de cantine.

Montant de l'allocation allouée par élève pour les fournitures scolaires :

- 1968 30 F, soit pour 300 élèves : 9.000,00 F
- 1969 33 F, soit pour 292 élèves : 9.636,00 F
- 1970 35 F, soit pour 295 élèves : 10.320,00 F

En ce qui concerne les études surveillées, dans le budget 1968, 6.450,00 F y étaient consacrés,  
1969, 8.410,00 F  
1970, 8.530,00 F.

Les crédits votés par la loi Baranger sont absorbés par des emprunts contractés avant 1965.

## II. Mairie et Académie.

1968 : Dans des conditions très difficiles nous obtenons, en une période d'austérité très marquée, l'ouverture d'une classe permettant de soulager l'effectif du cours préparatoire.

1969-70 : Ouverture d'une deuxième classe.

Le conseil municipal demande une direction unique afin de permettre à Monsieur le Directeur de disposer d'une demi-journée par jour pour s'occuper de la partie administrative de ses fonctions.

*L'étude comparée de l'aide fournie à l'Ecole Publique :*

- par rapport au budget est de l'ordre de 9,1 %,
- par rapport aux centimes (effort demandé à l'administré) 20,80 %.

## III. C.E.S. de Châteaurenard.

Au cours de réunions cantonales présidées par Monsieur le Sous-Préfet et relatives à la création d'un C.E.S. à Châteaurenard, Monsieur le Maire de cette localité fit une proposition aux municipalités des diverses communes dont les enfants étaient amenés à fréquenter cet établissement.

La participation de la Ville d'Eyragues était de l'ordre de 42.000,00 F pour 45 élèves, soit 930,00 F par élève.

Le conseil municipal rejeta cette proposition pour trois raisons majeures :

1<sup>o</sup>) Dépense disproportionnée avec les possibilités du budget : création d'une dépense nouvelle de l'ordre de 10 % se traduisant par une augmentation des centimes excessive : 20 %.

2<sup>o</sup>) Dépense irréalisable compte tenu des instructions préfectorales pour la préparation du budget 1970, adressées aux communes et interdisant toute augmentation du budget supérieure à 6,5 %.

3<sup>o</sup>) Enfin parce que l'Etat, « qui récupère à son profit les 7/8 de la masse des impôts directs et indirects de la nation, met à la charge des collectivités locales, par le truchement du transfert des charges, une proportion accrue des dépenses qui normalement lui incombent ».

Nous sommes convaincus qu'une telle position obtiendra l'approbation de la population.

Actuellement le conseil municipal doit se prononcer sur une nouvelle proposition de Monsieur le Maire de Châteaurenard ne visant plus qu'à une participation relative à l'entretien des bâtiments du C.E.S. ainsi qu'au personnel extérieur à l'enseignement prodigué dans cet établissement, proposition s'élevant à 14.036 F pour 44 élèves, soit 319,00 F par élève et par an.

## TOUT A L'ÉGOUT

Le Conseil municipal décide, en 1966, de demander au Génie Rural l'étude du projet. Au projet initial de 1967 visant à placer le tout à l'égout sur la traversée du village et dans le quartier des Bourgades, le conseil municipal a décidé d'intensifier l'effort à fournir dans ce domaine.

Il a adopté la solution de réaliser en un seul programme les 4 tranches prévues initialement.

Une adjudication globale étant nettement inférieure à celles qui successivement auraient été données, et qui n'auraient pas manqué de faire apparaître d'importantes dépenses supplémentaires dues à l'augmentation du coût des travaux.

La station d'épuration, située route de Graveson, fonctionnera dans quelques mois.

L'état actuel des rues de notre cité est déplorable. Cet état de fait est dû en majeure partie aux conditions climatiques exceptionnelles de cet hiver.

Les adjudications relatives à leur réfection sont données et l'organisme de tutelle est seul juge de l'opportunité des travaux. Nul doute qu'ils ne soient repris rapidement.

## LOTISSEMENT

Contrairement à certaines rumeurs qui circulent, provenant de personnes mal informées, le lotissement sera la réalisation la plus importante et la plus bénéfique pour la commune.

Après avoir procédé au remembrement de 63 lots représentant une superficie de 24 ha, le conseil municipal a lancé son projet de lotissement.

Basé sur le principe de l'autofinancement, il ne crée aucune charge nouvelle pour le budget.

Au contraire, terminé, il doit contribuer à des recettes nouvelles par les abonnements à : eau, E.D.F., taxes diverses, contribution aux centimes, cotes mobilières.

Le montant des investissements est de 2.833.900,00 F.

La vente totale des lots des deux tranches fait une recette escomptée de 3.850.000,00 F.

Ce qui laissera une marge de 1.000.000,00 F environ.

La 1<sup>re</sup> tranche comprend l'implantation de 114 lots, la 2<sup>me</sup> de 40 lots ; à la date du 25 janvier 1971 :

— 78 sont soumis à un compromis de vente représentant 1.391.037,00 F.

— 48 vendus et encaissés, représentant 822.750,00 F.

La lecture de ces chiffres, compte tenu du fait que les travaux de viabilité ne sont pas même terminés, nous décharge de tout souci relatif à la réalisation future de cette entreprise.

Pour mener à bien plus rapidement cette opération, le conseil municipal a jugé utile de s'adjoindre la collaboration des « Maisons Françaises », société spécialisée dans ce genre d'opération ; bien entendu, tout ceci avec l'accord de l'administration de tutelle.

D'ici 3 à 4 ans, grâce à lui, la population du village sera accrue de 500 personnes environ, ce qui ne peut qu'être favorable à la vie, l'animation du village et au commerce local.

Pendant ce temps, les entreprises et artisans eyraguais qui voudront, sont assurés de l'avenir de leurs entreprises et leurs ouvriers n'auront rien à craindre du chômage.

Il faut ajouter qu'à ce jour 22 jeunes ménages eyraguais ont pu trouver dans le lotissement des terrains de leur choix, viabilisés, que le conseil municipal a voulu leur céder à des conditions très avantageuses (prix préférentiel) pour leur permettre d'y fixer confortablement leur foyer.

## BUDGET

En 1965, le budget était déjà voté. La section ordinaire s'élevait à 350.566,55 F pour une recette provenant des centimes additionnels de 173.232,00 F. Nous avons donc travaillé sur ce budget.

1966 : Le budget de notre commune comprenait, en section ordinaire, une somme de 398.310,60 F, ce qui représentait un accroissement de recettes de 13,63 % de la masse budgétaire ; le produit des centimes passait à 184.913,00 F, soit un effort fiscal de 6 % environ. Mais nous avons obtenu, cette année-là, 175.617,00 F de subventions.

Nous avons contracté 304.190,00 F d'emprunts.

1967 : Le budget porte, en section ordinaire, un total de recette de 432.455,75 F, ce qui représente une augmentation de la masse budgétaire de 8,60 %. Le produit des centimes passait à 194.715,00 F, soit un effort fiscal de 5 % environ. Nous avons obtenu, cette année-là, 133.177,75 F de subventions et contracté 321.450,00 F d'emprunts.

Pour 1968, le budget s'équilibrait en recettes et dépenses pour la section ordinaire, à 553.302,64 F.

Le produit des centimes passait à 203.376,00 F.

En 1969, les recettes et dépenses, en section ordinaire, se chiffraient à 516.407,73 F.

Le produit des centimes s'élevait à 222.224,67 F.

Enfin, en 1970, le budget s'équilibre à des recettes et dépenses de 560.158,63 F.

Le produit des centimes à 245.336,89 F, soit une différence sur l'année précédente de 23.112,22 F.

Afin de démentir certaines rumeurs ayant déjà circulé en 1965, il est important de souligner que, lorsque le conseil municipal obtient un prêt, il est dans l'**obligation impérative de prévoir la même année** en dépenses le montant des remboursements des annuités d'emprunts. Ce qui implique que l'effort fiscal demandé à nos administrés chaque année **inclut la totalité** des emprunts contractés par la commune à cette même année et que ces emprunts ne peuvent avoir **aucune incidence nouvelle** sur les budgets postérieurs.

Les quelques chiffres qui vous ont été précédemment cités ne peuvent vous donner qu'une idée très sommaire du volume global des investissements fournis par notre commune.

## COMITE DES FETES

Grâce à une activité débordante, ce comité a su donner à nos fêtes un éclat sans précédent, contribuant ainsi, grâce à l'éclectisme de ses programmes, à l'excellence de son organisation et de son accueil à la renommée de notre village.

Pendant six années, dans le domaine sportif comme dans celui de la musique et de la chanson, les murs de notre cité ont accueilli les plus grands noms de vedettes. Nous ne citons, pour mémoire, que ceux d'Alain Barrière, Pierre Perret, Valérie Lagrange, Pierre Vassilu, Aznavour, Hervé Villard, Mireille Mathieu, Nino Ferrer, Adamo, les Chœurs et danses de l'Ukraine, Martine Baugeou, Henrico Macias, Jo Dassin. Les orchestres de Bill Colman, Billy Vasseur et Claude Bouling. Et, parmi les sportifs, la présence des internationaux de rugby Camberrabero, Guarin, Carrère, Herero.

Toutefois, l'action de ce comité ne s'est pas manifestée uniquement à l'élaboration et à la réalisation de nos festivités. Très rapidement il prit un caractère social de plus en plus important et c'est ainsi que, chaque année, il finance la distribution de plus de 200 colis pour les personnes du troisième âge, offre le goûter des enfants de nos écoles pour les fêtes de Noël, intervient dans l'entretien des bâtiments communaux et scolaires, subventionne diverses sociétés, aménage le stade, etc., etc...

C'est également le comité des fêtes qui, grâce à des finances saines, est arrivé à doter notre village des guirlandes électriques et des projecteurs qui le parent pendant nos fêtes d'été.

Que tous les amis et sympathisants que nous comptons dans ce comité, trouvent ici les remerciements chaleureux et la gratitude de tout le conseil municipal.

Le Maire

et le Conseil Municipal.

Aux quelques personnes qui pensent que la gestion municipale a opté « pour des dépenses somptueuses », nous proposons de lire attentivement les éléments comparatifs que nous vous soumettons.

Les chiffres ci-dessous sont relatifs à 1969 ; ceux de 1970 ne nous ont pas été communiqués.

TABLEAU COMPARATIF

Communes	Produit des centimes	Taxe O.M.	Taxes P.N.B. habitations loc. profess.	Total	Population	Charge par habitant
Châteaurenard .....	1.882.000	36.000	12.700	1.930.700	10.261	188,16
Noves .....	723.504	6.000		729.504	3.579	203,82
Barbentane .....	379.017	14.000	4.640	397.657	2.795	142,24
Rognonas .....	304.299	9.200	2.700	316.199	2.247	140,72
St-Etienne-du-Grès ..	290.490	2.800		293.290	1.421	206,40
Graveson .....	265.701	7.000		272.701	2.024	134,73
Cabannes .....	453.585		10.900	464.485	2.720	170,76
Eyragues .....	222.224	4.800	7.832	234.406	2.288	102,45

Si le but d'une bonne gestion des deniers publics est d'obtenir le maximum de réalisations avec le minimum d'argent du citoyen, c'est-à-dire du vôtre, la simple lecture de ce tableau doit vous prouver que la gestion de votre conseil municipal a été saine et efficace.



## EYRAGUAISES, EYRAGUAIS,

Arrivés à la fin de notre mandat, il est normal de vous fournir un bilan objectif des six années de notre gestion.

Les chiffres cités, vérifiables en mairie, vous donnent l'importance des projets, des dépenses engagées pour l'équipe-ment de notre commune. Certains travaux ne sont pas pleinement terminés, mais leur financement est totalement assuré.

Comme vous avez pu le juger, tout au long de notre mandat, un des soucis majeurs du conseil municipal a été de respecter les droits, de défendre les intérêts de tous nos administrés et de maintenir dans notre commune un climat de bonne entente en associant dans les divers comités, les diverses commissions municipales, des Eyraguais reflétant en parfaite harmonie la physionomie de notre commune.

Les résultats obtenus tout au long de ce mandat, les satisfactions morales du travail effectué, ont été pour moi, responsable de l'équipe municipale, des signes permanents d'encouragement.

La confiance, le soutien et l'amitié que m'a toujours apportés cette équipe très soudée dans les responsabilités qui ont été les siennes, m'ont donné la possibilité de mettre tout en œuvre pour que notre commune ne soit pas au dernier rang. Sans cette union indispensable, le résultat serait loin d'être positif.

Chers amis Eyraguais, il faut que je vous dise que toutes nos décisions, ainsi que toutes nos options, ont toujours été dictées par l'amour que nous portons à notre village.

Le Maire.



